

Informations de base	
2006/2507(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le résultat des élections palestiniennes et la situation à Jérusalem-Est	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Palestine	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2712	2006-02-27
	Affaires générales	2706	2006-01-30

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/01/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
01/02/2006	Débat en plénière		
02/02/2006	Décision du Parlement	T6-0041/2006	Résumé
02/02/2006	Résultat du vote au parlement		
02/02/2006	Fin de la procédure au Parlement		
27/02/2006	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2507(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation
Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0086/2006	01/02/2006	
Proposition de résolution		B6-0087/2006	01/02/2006	
Proposition de résolution		B6-0088/2006	01/02/2006	
Proposition de résolution		B6-0090/2006	01/02/2006	
Proposition de résolution		B6-0091/2006	01/02/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0041/2006	02/02/2006	Résumé

Résolution sur le résultat des élections palestiniennes et la situation à Jérusalem-Est

2006/2507(RSP) - 02/02/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le résultat des élections palestiniennes et la situation à Jérusalem-Est.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Tout en se félicitant du déroulement pacifique du processus électoral et de la campagne électorale en général, le Parlement souligne qu'il respecte le résultat des élections. Il observe que le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, s'est engagé à former un nouveau gouvernement respectant les règles internationales et rejetant la violence.

Pour sa part, le Parlement invite le nouveau Conseil législatif palestinien et le futur gouvernement à **reconnaître clairement le droit de l'État d'Israël à exister**, à renoncer à toutes les formes de terrorisme, à respecter le principe de négociation pacifique en vue de parvenir à une solution reposant sur l'existence de deux États et à coopérer avec le Quartet.

Le Parlement demande que ledit Quartet prenne **une initiative forte et urgente** afin de favoriser le dialogue et les négociations entre Palestiniens et Israéliens. Il estime que la "feuille de route pour la paix" demeure une base constructive, mais souligne la nécessité d'obtenir des résultats positifs et concrets.

Le Parlement indique que le résultat des élections, qui a provoqué un bouleversement et une radicalisation de la scène politique en Palestine, est avant tout une expression de l'aspiration du peuple palestinien à une réforme profonde, mais aussi une conséquence de la difficulté de ses conditions de vie sous l'occupation. Afin d'éviter la poursuite de la radicalisation, la communauté internationale devrait dès lors mettre l'accent sur les nombreuses questions non résolues du conflit israélo-palestinien.

Parallèlement, le Parlement réaffirme l'engagement pris par l'Union de demeurer le premier pourvoyeur d'aide à l'Autorité palestinienne. Mais cela dépendra surtout de la clarification de la position du nouveau gouvernement sur la dénonciation de la violence et sur la reconnaissance de l'État d'Israël. Le Parlement affirme notamment son soutien à la mission actuelle menée par l'Union européenne à Gaza au titre de la PESD, en vue de sécuriser et de contrôler correctement la frontière avec l'Égypte.

Il réaffirme enfin que le différend sur **Jérusalem-Est** fait partie du conflit dans son ensemble et demeure un point de négociation, en particulier entre les deux parties. Il souhaite l'arrêt du traitement discriminatoire des Palestiniens résidant à Jérusalem-Est ainsi que la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.